L'Hon. A. A. DORION-L'hon. membre me permettra-t-il un mot. Il a dit que j'avais dévoilé les délibérations du comité sur les difficultés sectionnaires. Mais je dois déclarer que je n'ai jamais assisté aux dilibérations de ce comité, — que je n'y suis allé le premier jour que pour dire que je ne voulais pas prendre part à ses délibérations, et que je me suis ensuite retiré pour n'y plus retourner. J'étais opposé aux délibérations du comité, et je n'y suis pas allé; mais j'ai su que l'hon. procureur-général avait voté, le dernier jour qu'il a siégé, contre la confédération, et c'est tout ce que j'ai dit. Ainsi, si les secrets du comité ont été dévoilés, ce n'est pas par moi.

L'Hon. M. CAUCHON—L'hon. membre pour Hochelaga a tout à fait perdu la mémoire de ce qui a été fait dans le comité. Il était présent, avec l'hon. membre pour Chateauguay (M. HOLTON), au commencement des délibérations du comité, lorsqu'il a été dit dans le comité devait être secret. J'admets que l'hon. membre a refusé de prendre part aux délibérations du comité, mais en même temps il savait très-bien qu'elles devaient être secrètes, et il était tenu de garder le secret. Il savait que l'on avait fait sortir les membres de la presse.

L'Hon. A. A. DORION—L'hon. membre se trompe entièrement, car je n'étais pas là.

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN — L'hon. membre pour Hochelaga devra comprendre que, moi qui n'étais pas membre de ce comité, et sachant qu'il en faisait partie, et qu'il avait été dit en chambre que les délibérations devaient en être secrètes, j'ai pu de bonne foi lui reprocher d'en avoir parlé.

L'Hon. A. A. DORION—Je n'ai jamais su que les délibérations du comité devaient être secrètes.

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN—Moi, je l'ai su, et je crois que j'étais justifiable de dire ce que j'ai dit; mais, après les explications que vient de donner l'hon. membre, je ne puis l'accuser de l'avoir fait de propos dél. béré. L'hon. membre pour Hochelaga a dit que le mémoire soumis par le gouvernement, lors de sa formation, parlait d'une autre confédération que celle qu'il propose maintenant. Il est bon de référer à ce document afin de savoir ce qui en est. Ce mémoire a deux parties, dont voici la première.

"Le gouvernement est prêt à déclarer qu'immédiatement après la prorogation, il s'ocqupera

de la manière la plus sérieuse de la négociation pour une confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

"Que, avenant l'insuccès de ces négociations, il est prêt à s'engager à proposer une mesure législative, à la prochaine session du parlement, en vue de remédier aux difficultés existantes, en recourant au principe fédéral pour le Canada seul, accompagné de dispositions qui permettront aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de s'incorporer ci-après dans le système canadien."

C'est-à-dire que le gouvernement promet, dans la première partie de ce mémoire, qu'il s'occupera d'une confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et que, dans le cas où il ne réussirait pas à l'effectuer, il s'occuperait d'une confédération des deux Canads. Voici maintenant ce que contient la seconde partie:—

"Le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure, à la prochaine session, pour faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe fédéral en Canada, accompagné d'une disposition qui permettra aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de s'incorporer dans le même système de gouvernement.

"Et le gouvernement cherchera, en envoyant des représentants aux provinces inférieures et en Angleterre, à gagner l'assentiment des intérêts, qui sont hors du contrôle de notre législature, à la mesure qui permettra à toute l'Amérique Britannique du Nord de s'unir sons une législature générale basée sur le principe fédéral."

Eh bien ! quelle contradiction y a-t-il dans ces promesses et dans l'action actuelle du gouvernement? Nous commençons d'abord avec un plan de confédération pour les deux Canadas, et trouvant les provinces maritimes prêtes à entrer de suite dans l'étude d'une union plus considérable, nous avons fait des arrangements pour les faire entrer immédiatement dans la confédération. Il n'y a pas de contradiction là-dedans; mais c'est la même mesure, c'est le même plan ; la scule dissérence, c'est qu'au lieu de les admettre dans l'union dans six ou neuf mois, nous les avons admises de suite. Lorsque nous avons abordé la question, nous avons trouvé les provinces maritimes en voie de délibérer sur une union entre elles; mais les délégués à Charlottetown ont compris que la confédération que nous leur proposions serait beaucoup plus avantageuse à toutes les provinces que celle à laquelle ils travaillaient, et ils ont consenti de suite à accepter notre proposition. En conséquence, ils sout venus à Québec, et le résultat de leur visite